

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Cinquantième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 mars 2004

CITES – ANALYSE MONDIALE

1. Le présent document a été préparé par le PNUÉ Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature et est fourni aux Parties par le Secrétariat CITES, pour information.
2. La 11<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties CITES a noté que les rapports des Parties sont le seul moyen disponible pour évaluer régulièrement l'application de la Convention et le niveau de commerce international des espèces protégées par la CITES (Conf. 11.17).
3. Beaucoup d'effort et de temps sont investis par les Parties CITES dans la production de leurs rapports nationaux. Cependant, étonnamment peu profitent de la richesse d'information contenue dans ces ressources.
4. De plus, à ce jour, les Parties à la Convention et les autres membres de la société avec un intérêt dans le commerce de faune n'ont aucun moyen disponible pour obtenir un aperçu général des tendances régionales de ce commerce, et de l'état d'implémentation de la CITES dans le monde entier.
5. Le Groupe de Travail sur les Obligations en Matière de Rapports recommande au Comité Permanent (SC50 Doc. 26.2) de donner des instructions au Secrétariat pour continuer le travail, en collaboration avec UNEP-WCMC, sur le développement d'un "Annuaire sur le Commerce International de Faune et de Flore", à condition que les fonds nécessaires puissent être trouvés.
6. Le document ci-joint est une explication du concept exposant les objectifs, l'étendue, le format et les résultats proposés, sous le nom de "CITES – Analyse Mondiale", suite à de nombreuses discussions entre le Secrétariat et UNEP-WCMC à ce sujet.